

Travaux de la Chambre

Je n'aurai pas la chance de participer à ce débat, mais cela ne m'inquiète pas. Il n'y a pas un député qui ne puisse pas communiquer avec les médias pour leur expliquer son vote. En blâmant le premier ministre, on se contredit. J'ai été en désaccord avec le premier ministre sur d'autres questions, mais je ne suis pas prêt à le laisser attaquer hypocritement d'abord pour n'avoir pas rempli ses promesses et ensuite pour avoir essayé de remplir sa promesse dans un domaine aussi délicat que la peine capitale. Dans son hypocrisie, l'opposition a essayé de le condamner sur ce point-là aussi.

Je pense que le leader parlementaire s'est montré très raisonnable en essayant de conclure un accord dont personne n'a parlé ici. Nous aurions pu siéger ici toutes les fins de semaine et...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Nowlan: Cela me laisse tout à fait froid.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai dit que je donnerais la parole aux députés dans la mesure du possible et je le ferai peut-être pour quelques-uns de plus. Cependant, à mon avis, cet échange pourrait très rapidement tourner au débat sur une question entièrement différente. Ce n'est pas le moment.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, à mon avis, chaque député a comme privilège et comme droit de s'exprimer à la Chambre. Il y a 16 députés du côté de l'Opposition officielle qui ont exprimé, indiqué leur désir de parler dans ce débat. Et s'il y a une chose qui est importante à la Chambre, c'est que les députés puissent s'exprimer, puissent parler, puissent présenter leurs points de vue. Et, en imposant la clôture, ce que ce gouvernement a fait, c'est qu'il donne à la question une partisanerie, c'est qu'il apporte à cette question une politique nouvelle qui restreint le droit de parole des députés de l'Opposition officielle, et je m'oppose fermement à cette politique. Je pense que c'est irrégulier, que c'est inacceptable, monsieur le Président. Et je dis encore qu'il y a 16 députés qui veulent parler de ce côté-ci et nous ferons tout ce que nous pouvons faire pour leur donner le droit de parler.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je regrette les actions du gouvernement et, en particulier, et c'est là le rappel au Règlement, le fait que le gouvernement se soit «inséré» dans le débat qui avait été lancé comme une initiative privée des députés et selon le porte-parole du gouvernement au commencement c'était supposé être un débat libre, un vote libre sans intervention de la part du gouvernement.

Je regrette aussi maintenant la déclaration du chef parlementaire du gouvernement qui dit, qu'après avoir cherché un accord avec les partis de l'opposition, il a été obligé d'annoncer la motion de clôture.

Monsieur le Président, ce que cherche le chef parlementaire du gouvernement c'est que les partis d'opposition acceptaient ce qu'il cherchait, ce qui veut dire terminer le débat, lundi de

la semaine prochaine ou bien qu'il imposerait la clôture. Monsieur le Président, ce n'était pas un choix du tout.

Je crois franchement que c'est hypocrite de la part du premier ministre et de son gouvernement, du ministre de la Justice et des autres, qui se sont carrément déclarés opposés à la peine de mort, à laisser continuer le débat, et qui insistent maintenant pour prendre le vote.

Je dirais à mes collègues de l'autre côté, monsieur le Président, que tous les députés doivent avoir la chance de participer, que c'est la décision du gouvernement de laisser débattre cette question à la Chambre, que selon nous il y avait beaucoup d'autres questions qui avaient beaucoup plus d'importance pour les Canadiens et les Canadiennes que de consacrer des journées, des semaines et des mois au débat sur la peine de mort, et que tout le monde sait maintenant qu'il est peu probable que ce processus mènera finalement à un projet de loi, et après cela, la peine de mort étant appliquée.

Alors, monsieur le Président, on peut se demander comment il se fait que la Chambre ait consacré tellement de temps, tellement d'émotion à cette question. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas su comment, effectivement, ne pas aborder ou laisser aborder ce processus? Et maintenant pourquoi le gouvernement se mêle-t-il de cette affaire au lieu de la laisser comme affaire privée des députés?

[Traduction]

M. Belsher: Monsieur le Président, je doute que les députés de l'opposition conviendraient qu'il y a un moment opportun pour imposer la clôture. Ils ne seront certainement pas heureux à l'idée que cela se produira lundi. Cependant, s'ils croient sincèrement que tous devraient avoir la possibilité d'exprimer leur opinion, ils pourraient, par l'intermédiaire des leaders parlementaires, convenir d'une limite de cinq ou dix minutes par député. Ainsi, tous auraient la chance d'intervenir.

M. Tobin: Monsieur le Président, je me retrouverai probablement dans la même situation que d'autres députés qui désirent exprimer leur opinion sur ce projet de loi. Sachons à quoi nous en tenir. On demande à la Chambre d'appuyer ou de rejeter une motion qui affirme qu'en principe, la peine capitale est un moyen acceptable pour l'État de faire appliquer la loi du pays. Il s'agit pour la Chambre des communes de se prononcer en faveur de la peine capitale ou contre cette peine. On ne peut accepter, comme des députés le proposent, aussi bien intentionnés soient-ils, que cinq, quatre ou trois minutes suffisent au petit groupe de députés qui désirent encore exprimer leurs vues sur une question aussi fondamentale. Je vise aussi par là le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan).

S'il est encore possible aux leaders parlementaires de reprendre les négociations sur ce point et s'il subsiste un espoir de trouver une solution raisonnable et rationnelle, je recommande aux trois députés en cause de reprendre les discussions. Personnellement, je ne saurais accepter à aucun prix que la Chambre poursuive ses travaux si le gouvernement a l'intention d'imposer la clôture sur une question aussi fondamentale que la peine capitale.